



## **Protocole de l'assemblée générale de l'AGPL**

du vendredi 23 avril 2010, 14h00

dans les localités de l'hôtel « al ponte » à Wangen an der Aare

Au nom du comité de l'AGPL, le président, *Monsieur Edgar Wehri*, souhaite la bienvenue aux 38 membres présents et présente un résumé du cours de répétition qui a eu lieu le matin. Etant donné les modifications dans le règlement CCS, tous les responsables correspondants doivent suivre un cours de répétition. Le comité a fixé un délai de transition jusqu'à fin 2011. Le premier cours d'aujourd'hui sera suivi des cours et examens suivants:

- 30 septembre 2010
- 14 avril 2011
- 09 novembre 2011

*Monsieur Wehri* cite les noms des membres excusés pour l'assemblée d'aujourd'hui :

- Fercoupo S.à.r.l.
- Grosch S.à.r.l.
- Edilcentro Wullschleger SA
- ELCOTHERM AG
- Mobiler Caravan-Service Holenweg
- Méroz & Fils Sàrl
- Rema Camping
- Wüst Haustechnik AG
- RB Yachting GmbH

L'ordre du jour, le rapport et le rapport de révision de BDO ainsi que les comptes annuels 2009 ont été envoyés aux membres avec l'invitation à l'assemblée d'aujourd'hui.

### **Point 1: *protocole de la dernière assemblée***

Le protocole de la dernière assemblée générale 2009 tenue au Tessin a été publié dans le magazine de l'ASS. Le protocole est approuvé à l'unanimité.

### **Points 2, 3 et 4: rapports annuels 2009**

Les rapports annuels du président, de la commission Technique et de la commission de Formation ont été publiés sur le site Internet de l'AGPL ([www.propan.com](http://www.propan.com)). Les membres n'ont pas d'objections concernant les rapports annuels. Ainsi, ils sont tous approuvés à l'unanimité.

### **Point 5: Rapport des comptes**

Aucune objection de la part des membres. Le rapport des comptes est ainsi considéré comme approuvé.

### **Point 6: rapport de révision BDO**

Le président demande l'assemblée si un des membres désire prendre la parole au sujet du rapport de révision BDO. Cela n'est pas le cas et par conséquent le rapport de révision est considéré comme approuvé.

### **Point 7: transfert du siège social**

Jusqu'à présent, le siège social de l'AGPL était auprès de BDO à Egerkingen. Ceci, compte tenu qu'il n'existait à l'époque pas de secrétariat officiel. BDO a transféré son siège social à Olten en 2010. Ceci nécessite un changement du siège social dans l'inscription du registre du commerce. Par conséquent, le comité a proposé à ses membres de transférer le siège social à Bâle, étant donné que le secrétariat se trouve depuis longtemps déjà à Bâle. Tous les membres acceptent cette proposition.

### **Point 8: approbation des comptes annuels et accord de décharge**

La demande des réviseurs d'approuver les comptes annuels et d'accorder décharge au comité est acceptée à l'unanimité.

### **Point 9: cotisation des membres**

Le président recommande de maintenir la cotisation des membres à CHF 400.-. Les membres acceptent cette recommandation. Ainsi, la cotisation des membres reste inchangée.

### **Point 10: mutations**

A noter en rapport avec l'évolution du nombre des membres que nous avons enregistré six nouvelles adhésions et aucune démission. L'Association compte donc désormais 88 membres. Monsieur Peter Iten représentant le Garage Joller GmbH, le seul nouveau membre présent, se présente à l'assemblée. Les membres lui souhaitent la bienvenue et approuvent l'adhésion à l'unanimité. Voici les nouvelles adhésions enregistrées en 2009:

- Camping Frick
- Garage Joller GmbH
- Atelier PI
- Arber Caravans
- Spenglerei - San. - Inst. Jürg Loosli
- RB Yachting GmbH

### **Point 11: changement des statuts**

Tous les membres ont reçu les nouveaux statuts par courrier. *Monsieur Wehrli* informe qu'un nombre important de modifications a été effectué. Le vice-président, *Christoph Abert* s'est fortement investi dans la formulation des modifications. Le président le remercie. Une de ces modifications fut par exemple que les membres d'honneur n'étaient pas cités dans les statuts. *Christoph Abert* aimerait savoir s'il existe des questions ou objections de la part des membres. Ceci n'étant pas le cas, les statuts ont pu être approuvés.

### **Point 12: élections**

L'organe de révision doit être réélue chaque année. Le président demande les membres s'ils sont d'accord de maintenir BDO en tant qu'organe de révision. Les membres sont d'accord. Ainsi, BDO est réélu pour une année supplémentaire.

### **Point 13: activités et budget 2011**

Activités: le président demande les membres si quelqu'un serait prêt à s'occuper des traductions en français. Il prie les personnes intéressées de s'annoncer auprès du secrétariat de l'AGPL.

Le président informe également sur les changements de budget 2010 et 2011. Tous les membres présents acceptent ces changements.

**Point 14: varia**

Après l'envoi de l'invitation à l'assemblée générale de l'AGPL, aucun nouveau sujet/suggestion de membres n'a été adressé au secrétariat. Le président demande une nouvelle fois si quelqu'un désire poser une question ou apporter une suggestion. Un membre demande la parole et aimerait savoir quand le nouveau rapport CCS sera élaboré. *Ruedi Selzam* de la commission technique explique qu'un formulaire sera élaboré et imprimé au cours des prochaines semaines. Un autre membre se dit satisfait du nombre important de membres présents aujourd'hui.

En outre, le sujet des bouteilles de gaz en plastique a également été discuté. Il a tout particulièrement été question de l'avantage du poids des bouteilles en plastiques par rapport aux bouteilles de gaz en acier. Cet avantage est tout particulièrement précieux en rapport avec le transport des bouteilles. En ce qui concerne la sécurité, il a été cité que des sapeurs pompiers avaient déjà signalé que les bouteilles en plastique étaient bien plus dangereuses que les bouteilles de gaz en acier étant donné qu'un développement de chaleur risque de les perforer ce qui occasionnerait un jet de feu et risquerait d'enflammer d'autres objets. Le comité et les membres sont de l'avis qu'un nombre important de bouteilles en plastique est utilisé en Suisse, tout particulièrement dans le domaine du camping.

Un point supplémentaire abordé par le vice-président *Christoph Abert*: Messieurs *Edgar Wehrli*, *Max Reber* de la commission de Formation et *Ruedi Selzam* de la commission Technique, démissionnent du comité. Le vice-président invite les membres à s'engager dans le comité. Le comité espère pouvoir recruter des personnes parmi les membres de l'association.

La prochaine assemblée générale aura lieu le jeudi 14 avril 2011 à l'hôtel « al ponte » à Wangen an der Aare.

Le président remercie ses collègues du comité et l'ensemble de l'assemblée pour la confiance accordée et pour la bonne coopération.

La greffière

Le président



Nunzia Sonia Ciottariello

Edgar Wehrli